

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le jeudi 6 octobre 2016 à 19h00**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary	Marie-Christine Côté	Guylène Plante
Sophie Arsenault	Chantale Coulombe	Sébastien Simard
Lucie Baril	Valérie Deilhes	Maryse Tétrault
Philippe Bolduc	Simon Dostie	
Philip Boumansour	Sébastien Gobeil	

Invités :

Roseline Drolet	Stéphane Lapierre
-----------------	-------------------

1. Ouverture

1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Simard débute l'animation de la réunion jusqu'à ce que le nouveau président soit élu. Il constate que le quorum est atteint et présente un invité, M. Stéphane Lapierre, président du Comité de parents de la Commission scolaire des Découvreurs. Ce dernier vient présenter le mandat de ce comité puisqu'un nouveau représentant doit être élu. Il mentionne notamment le lien étroit qu'ont les membres de ce comité avec la Commission scolaire. Plusieurs sujets d'importance sont abordés et à défaut d'être consultés officiellement, il est toujours possible d'émettre un avis. Les réunions ont lieu le second mercredi du mois et débutent à 19h30. Leur durée est habituellement de deux heures trente à trois heures.

1.2 Présentation des membres

Les membres du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016 se présentent.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Simard présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On y effectue ajouts suivants à la section « Varia » :

- 7.1 Modalités pour l'aide aux devoirs
- 7.2 Tirelires d'Halloween pour Leucan
- 7.3 Module de jeu

Il est proposé par Mme Maryse Tétrault d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 6 octobre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-001**

2. Formation du Conseil d'établissement

2.1 Adoption des règles d'élection

M. Simard présente brièvement aux membres les règles d'élection pour les postes de président, de vice-président et de trésorier ainsi que les responsabilités reliées à ces titres.

Il est proposé par M. Philip Boumansour d'adopter les règles d'élection. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-002**

2.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

Mme Coulombe propose que M. Lapierre soit nommé pour réaliser les deux tâches, soit président d'élection et scrutateur.

2.3 Élection du président

Mme Côté propose l'ouverture des mises en candidatures pour le poste de président. Mme Coulombe propose M. Gobeil au poste de président. Mme Tétrault propose ensuite Mme Coulombe au poste de présidente. Cette dernière décline par manque de temps, mais M. Gobeil accepte. Mme Plante propose la fin des mises en candidatures.

M. Sébastien Gobeil est nommé président du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour un mandat d'un an.

2.4 Élection du vice-président

Mme Deilhes propose l'ouverture des mises en candidatures pour le poste de vice-président. M. Boumansour propose Mme Coulombe au poste de vice-présidente. Celle-ci accepte. Mme Arsenault propose la fin des mises en candidatures.

Mme Chantale Coulombe est nommée vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour un mandat d'un an.

2.5 Élection du trésorier

Mme Plante propose l'ouverture des mises en candidatures pour le poste de trésorier. M. Gobeil propose que M. Boumansour poursuive son travail comme trésorier. Il accepte. On rappelle que le budget est de 1141\$. Mme Baril propose la fin des mises en candidatures.

M. Philip Boumansour est nommé trésorier du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour un mandat d'un an.

2.6 Élection du représentant au Comité de parents et de son substitut

M. Gobeil propose l'ouverture des mises en candidatures pour le poste de représentant au Comité de parents. M. Lapierre propose M. Gobeil, M. Dostie, M. Boumansour, Mme Arsenault et Mme Deilhes. Tous déclinent, à l'exception de Mme Deilhes qui accepte. M. Dostie est choisi à titre de substitut. Mme Plante propose la fin des mises en candidatures.

Mme Valérie Deilhes est nommée représentante au Comité de parents et M. Simon Dostie agira à titre de substitut pour un mandat d'un an.

3. Ouverture (suite)

3.1 Mot du nouveau président

M. Gobeil se dit heureux d'être président du Conseil d'établissement puisqu'il s'agit d'un comité qui lui tient à cœur, dans lequel il entamera sa quatrième année. Il préconisera la théorie des petits pas dans l'acquittement de ses nouvelles tâches puisque Mme Watier, ancienne présidente, a mené les dossiers avec rigueur. Il souhaite à tous une belle année.

3.2 Adoption et suivis au procès-verbal du 7 juin 2016

Correction :

- Point 8.1, 3^e paragraphe : On remplace la dernière phrase par la suivante : « Elle souhaite que la Commission scolaire continue à prendre en considération les Conseils d'établissement pour les années futures. »

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2016, avec la modification proposée. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-003**

Suivis :

- Point 3.3 : M. Simard explique que peu de demandes à la Fondation sont refusées et qu'il peut donc effectivement y avoir un certain déséquilibre entre les différents niveaux. Cela

dépend donc des demandes réalisées par les enseignants. La Fondation désirent encourager toutes les initiatives, elle ne souhaite pas devoir s'assurer en plus de l'équité entre les niveaux. Ce sera davantage le rôle de la direction de rappeler aux enseignants de faire des demandes. M. Dostie se questionne sur le montant disponible annuellement. Bien que cela puisse varier selon les dons reçus, M. Simard précise que le montant pour l'année 2016-2017 est de 14 000\$, soit un montant un peu inférieur aux années précédentes.

- Point 3.4 : M. Simard est ouvert à ce que le Conseil d'établissement se penche sur la politique de 2006 concernant l'aide aux familles ayant des difficultés financières. Il y aura un message dans le *Bocages Express* précisant qu'une telle politique existe et que les familles qui auraient besoin de plus d'information à ce sujet pourront contacter la direction.
- Point 3.5 : La disco d'Halloween aura lieu le vendredi 28 octobre. Les enfants sont enthousiastes et les membres de la Fondation sont toujours à la recherche de parents bénévoles supplémentaires.
- Point 4.1 : Une discussion aura lieu lors d'une réunion ultérieure afin de trouver des idées pouvant rendre plus attrayante l'assemblée générale des parents en septembre. Toutefois, pour ce qui est de l'abolition de la présentation des spécialistes et orthopédagogues au gymnase avant la réunion de parents, ce changement a semblé être bien apprécié de tous. M. Simard trouve intéressant que les enseignantes du préscolaire et du 3^e cycle tiennent leur rencontre en août avant la rentrée scolaire. M. Gobeil abonde en ce sens et ajoute que cela a permis de diminuer l'anxiété pouvant être générée par la découverte de son enseignant le matin même de la rentrée. Il se questionne à savoir si cette façon de faire peut être changée afin que tous sachent le nom de leur enseignant avant la rentrée officielle. Ce sujet sera amené lors de la prochaine assemblée générale des enseignants. À suivre...

3.3 Adoption des règles de régie interne

Voir document « Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages »

M. Simard explique qu'un seul changement a été apporté aux règles de régie interne par rapport à l'année dernière, soit la possibilité de se faire remplacer par un substitut dans le cas où l'absence d'un membre du service de garde ou d'un membre du personnel de soutien serait connue à l'avance (voir article 6, section en gris). Mme Marie-Josée Labrecque pourrait donc remplacer Mme Tétrault au besoin.

Par ailleurs, M. Simard ajoute que les articles de loi dont il est fait mention dans les règles de régie interne seront placés en annexe, comme il avait été demandé l'an dernier. Toutefois, comme la loi 105 risque de modifier certains éléments, le document ne sera mis à jour qu'en novembre.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'adopter les règles de régie interne, avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-004**

3.3.1 Modalités de secrétariat

M. Simard informe les nouveaux membres des modalités de secrétariat adoptées l'an dernier. Mme Côté, membre du Conseil d'établissement à titre d'enseignante, rédigeait les procès-verbaux des rencontres et recevait un montant de 125\$ par séance. Comme on prévoit tenir 8 séances, presque l'entièreté du budget du Conseil d'établissement servirait à cet effet (1000\$ sur un total de 1141\$). Il est rappelé que le budget peut également servir à rembourser des frais de gardiennage ou à contribuer à différents projets pour l'école.

M. Lapierre mentionne qu'il revient à chaque Conseil d'établissement de choisir puisque le budget peut effectivement servir au secrétariat, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation. Pour ce qui est du montant, il est semblable au montant défrayé par les autres écoles.

Il est proposé par Mme Maryse Tétrault de maintenir les modalités de secrétariat pour l'année scolaire 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-005**

4. Informations générales

4.1 Mot de la direction

M. Simard se dit très heureux du début d'année avec une équipe engagée et remplie de projets. Actuellement, l'accompagnement aux élèves en difficulté est mis en place, que ce soit par le biais des plans d'intervention ou l'aide aux devoirs. Les sorties éducatives et activités parascolaires sont également décidées et démarrées.

4.2 Mot des représentants des membres du personnel

Mme Guylène : L'année est bien démarrée au 3^e cycle.

Mme Lucie : Les ateliers d'estime de soi sont en cours dans les classes de 4^e année. Trois rencontres ont lieu dans lesquelles les enfants apprennent à être plus conscients de leurs qualités et défauts, par l'intermédiaire d'un conte, afin d'avoir une vision réaliste et positive d'eux-mêmes.

Mme Maryse : Cette année, le service de garde compte 297 inscriptions régulières et 81 inscriptions sporadiques pour un total de 378 inscriptions. Il est à noter que l'école compte 404 élèves. L'accueil s'est très bien déroulé, malgré beaucoup de changements dans le personnel. Il manque toujours une personne pour les midis, mais ce dossier sera bientôt réglé. Le travail de Mme Nicole Dubois, classe principale, est très aidant pour veiller au bon fonctionnement du service de garde.

Mme Marie-Christine : Les parents recevront d'ici le 14 octobre la première communication aux parents, qui sera à nouveau déposée sur le portail cette année. Par ailleurs, les cours d'échecs avec M. Nicolas, un animateur très apprécié des élèves, sont débutés au 2^e cycle.

M. Philippe : La rentrée se passe bien également au 1^{er} cycle. Il dénote une belle dynamique dans la cour et entre les enseignants.

Mme Diane : Le début d'année s'est mieux passé que l'année dernière où l'absence de Mme Maryse se faisait sentir et où les éducateurs manquaient. Cette année, le retour de certaines éducatrices connaissant bien le fonctionnement du service de garde est aidant. La température est également agréable et favorise les activités à l'extérieur. Enfin, la journée pédagogique du 31 octobre est bien populaire puisqu'on compte déjà 120 inscriptions.

4.3 Mot de la commissaire

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de sa dernière rencontre des commissaires :

- Portes ouvertes dans les écoles secondaires : Les portes ouvertes auront lieu le 12 octobre pour les Pionniers, le 16 octobre pour l'école de Rochebelle et le 23 octobre pour le Collège des Compagnons. Ces périodes d'information sont offertes aux élèves de 5^e et de 6^e année.

M. Boumansour se demande s'il existe des portes ouvertes dans les écoles primaires, car hormis la journée de familiarisation en mai pour les futurs élèves, les écoles publiques n'offrent aucune compétition aux écoles privées dans ce domaine. Mme Drolet explique que les portes ouvertes se tiennent en effet exclusivement dans les écoles secondaires afin de présenter les différentes concentrations offertes. Au primaire, on réfère les parents aux sites Internet des écoles. Mme Plante mentionne qu'elle a déjà vécu des portes ouvertes dans son ancienne école primaire à Repentigny où les élèves sortaient des classes durant un après-midi pour répondre aux questions et présenter divers projets aux visiteurs. Mme Drolet parlera de cette idée lors de sa prochaine réunion du Conseil des commissaires.

- 30 ans de la Commission scolaire des Découvreurs : Un article paraîtra dans *L'Appel* et plusieurs petits clins d'œil se feront tout au cours de l'année.
- Consultation sur la réussite éducative : Le ministre a lancé sa consultation cet automne.
- Agrandissement du pavillon Laure-Gaudreault : La Commission scolaire a adressé une demande au ministère afin d'agrandir le gymnase qui est trop petit. La Ville de Saint-Augustin a appuyé la démarche, autant de façon symbolique que financière.

5. Informations

5.1 Adoption du budget initial 2016-2017

Voir document « *Prévisions budgétaires 2016-2017* »

M. Simard présente le budget initial 2016-2017 et avise les membres que le budget final, ajusté selon la clientèle, sera déposé en février. Le budget total de l'école est de 156 988\$. Il s'agit de la première année en trois ans où il n'y a pas de coupures. La différence de 2000\$ par rapport au budget de l'an dernier s'explique par une augmentation du montant en investissement qui est centralisé à la Commission scolaire.

M. Simard présente sommairement les différentes catégories du budget :

- Catégorie 100 : 73 484\$ pour le matériel de classe
- Catégorie 101 : 35 527\$ pour les services aux élèves en difficulté, dont les heures octroyées aux techniciennes en éducation spécialisée et l'aide aux devoirs
- Catégorie 104 : 4811\$ pour le perfectionnement des enseignants
- Catégorie 106 : 5966\$ pour l'achat de nouveaux livres de bibliothèque, montant auquel s'ajoutent 1500\$ de surplus de l'année dernière et 2000\$ donnés l'année dernière par M. Sam Hamad et qui serviront à l'aménagement de la bibliothèque

En ce qui concerne les revenus, M. Simard explique qu'un montant de 92 312\$ provient de la Commission scolaire et que le montant de 66 228\$ provient des parents des élèves.

Il est à noter que le service de garde s'autofinance alors aucune allocation n'est fournie par l'école.

Il est proposé par Mme Maryse Tétrault d'adopter le budget initial 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-006**

5.2 Adoption des frais au service de garde 2016-2017

Voir document « Journées pédagogiques et frais chargés aux parents 2016-2017 »

Mme Tétrault présente les activités offertes par le service de garde lors des journées pédagogiques cette année. Pour certaines activités, on a pensé diviser la clientèle, que ce soit en offrant deux types ou en permettant à certains niveaux d'aller en sortie à l'extérieur ou de rester à l'école. La planification offerte est diversifiée, mais il n'est jamais obligatoire de participer à l'activité proposée.

Mme Tétrault rappelle qu'une diminution du tarif est en vigueur depuis le mois d'août (12,20\$ par journée pédagogique comparativement à 15,93\$ l'an dernier). Il est à noter que le tarif de base est de 8,10\$ auquel est ajouté 4,10\$ pour une journée pédagogique. Lorsqu'une sortie est prévue, on doit toujours planifier 2\$ pour le transport en autobus. Toutefois, elle observe tout de même une baisse dans le nombre d'inscriptions. À titre informatif, 82 élèves étaient inscrits à la journée pédagogique du 23 septembre dernier alors qu'on comptait environ 140 inscriptions les années précédentes à pareille date. Les parents des élèves du 3^e cycle ont été contactés pour valider les inscriptions puisqu'il y en avait peu.

*L'activité du Club FY annulée l'an dernier à cause de la grève est reportée au 17 novembre.

Il est proposé par Mme Gylène Plante d'adopter les frais au service de garde 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-007**

5.3 Informations sur les activités parascolaires offertes cet automne

Voir document « *Activités parascolaires – Automne 2016* »

M. Simard présente les activités parascolaires offertes cet automne qui sont variées selon l'âge et le sexe. Deux nouveautés ont été tentées, soit les cours d'initiation à l'espagnol et le groupe vocal Punch chapeauté par l'enseignante de musique, Mme Marie-Lyne Néron, qui dirigera une chorale conjointe entre des élèves du 3^e cycle des écoles L'Arbrisseau et Les Bocages.

Pour ce qui est du mini basket, il dénote un nombre record d'inscriptions : 7 équipes ont été formées sous la supervision de Mme Marie-Pier Thibault et de M. Stéphane Plamondon, enseignants de l'école. Le gymnase de l'école des Grandes-Marées est utilisé pour les pratiques. Un autobus partant des Pionniers vient prendre les élèves des Bocages en passant, sans frais.

M. Dostie souhaiterait un meilleur arrimage pour la session d'hiver puisque les inscriptions aux activités de la Ville doivent se faire avant la présentation des activités parascolaires de l'école et sont souvent plus dispendieuses... M. Simard précise qu'il tentera d'être plus à l'avance pour celles offertes en janvier, mais que la rentrée scolaire de septembre est prioritaire à l'offre d'activités parascolaires.

5.4 Début de la consultation sur l'aire de desserte de l'école

Voir document « *Prévisions de clientèle des écoles primaires Les Bocages et L'Arbrisseau* »

M. Simard dresse le portrait du dossier de changement potentiel de l'aire de desserte des écoles Les Bocages et L'Arbrisseau puisqu'un déséquilibre dans la clientèle est constaté depuis plusieurs années. Après des demandes répétées du Conseil d'établissement de l'école à revoir les aires de desserte, le Conseil des commissaires a décrété au printemps dernier vouloir démarrer une consultation à l'automne pour 4 écoles du secteur ouest, soit Les Bocages, L'Arbrisseau, Primevères et Jouvence.

Actuellement, l'école L'Arbrisseau compte 315 élèves et l'école Les Bocages, 404 élèves. Dans le but d'offrir des services adéquats et une équité dans les locaux, on souhaite changer les aires de desserte en octroyant une partie de celle des Bocages à celle de L'Arbrisseau. Mme Drolet informe les membres que des statistiques sur les projections de clientèle pour les 4 prochaines années permettent de conclure qu'une augmentation est prévue pour l'école Les Bocages, mais sans débordement. Si un changement des aires de desserte est accepté, environ 45 élèves partiraient vers l'école L'Arbrisseau.

Une période de transition de 4 ans serait prévue afin de permettre à ceux qui fréquentent déjà l'école Les Bocages de terminer leur primaire dans le même établissement ou de déménager d'école selon leur préférence. Le changement aux aires de desserte serait effectif dès le début de l'année scolaire 2017-2018.

Cette perspective engendre plusieurs questionnements et commentaires :

- Il sera important de fournir aux parents le nom des rues touchées par le changement avant la rencontre d'information.
- Il est primordial de connaître le nombre d'enfants visés par le redécoupage.
- Il serait intéressant d'avoir des statistiques sur les familles des enfants touchés, afin de vérifier si l'existence d'une fratrie plus jeune que 5 ans viendrait interférer dans la prise de décision de demeurer à l'école Les Bocages ou de changer d'école dès l'an prochain pour que tous les enfants de la famille fréquentent la même école.
- On s'interroge sur la possibilité d'augmentation des prévisions de clientèle pour l'école Les Bocages compte tenu de la construction de condominiums qui se poursuit dans le secteur.
- On se questionne sur le risque d'augmenter le nombre de classe multi-âges s'il y a perte de clientèle à l'école Les Bocages.
- On craint la diminution des services à l'école (orthopédagogues et T.E.S.) et le départ de jeunes enseignants qui sont les derniers à avoir obtenu un poste si une diminution du nombre de classes survenait.
- On constate qu'une diminution du nombre de classes donnerait plus de locaux au service de garde qui ne se verrait plus dans l'obligation de louer à la Ville le Centre socio-récréatif pour y loger certains groupes.

M. Simard confirme que plusieurs subventions sont octroyées en fonction du nombre d'élèves et qu'elles risquent en effet de diminuer légèrement. Toutefois, le découpage proposé par le Conseil des commissaires lui semble logique puisque certains élèves devant actuellement prendre l'autobus pourraient se déplacer à pied vers L'Arbrisseau.

M. Lapierre précise que le Comité de parents s'est penché sur la question de la fratrie dans l'analyse de cas d'élèves, mais que depuis 5 ans, des avis légaux discriminent ce critère depuis que des parents avocats ont demandé à ce qu'il soit retiré. Il mentionne cependant que le critère de fratrie est encore présent dans d'autres commissions scolaires.

Une importante rencontre aura lieu le 8 novembre prochain pour les parents et le personnel des écoles Les Bocages et L'Arbrisseau. La direction générale et le président de la Commission scolaire, les membres du Conseil des commissaires ainsi que les directions des écoles Les Bocages et L'Arbrisseau seront présents. Il sera essentiel que l'invitation à cette rencontre présente de façon claire et concise les enjeux reliés à un changement à l'aire de desserte de l'école. M. Simard composera une lettre au cours des prochains jours et l'enverra aux membres pour approbation. Cette dernière sera ensuite envoyée par courrier électronique aux parents de l'école et une section sera également accordée à ce sujet dans le *Bocages Express* d'octobre, avec un hyperlien vers la carte indiquant les rues touchées.

Le Conseil d'établissement devra émettre sa recommandation au Conseil des commissaires d'ici le 16 décembre, à la lumière des opinions émises par les parents, les enseignants et les éducateurs du service de garde durant la consultation. Le personnel de l'école sera consulté au cours des prochaines semaines et leur avis sera présenté à la prochaine réunion.

6. Décision

6.1 Approbation des activités éducatives et des sorties pour 2016-2017

Voir document « *Programmation des sorties éducatives pour l'année scolaire 2016-2017* »

M. Simard présente les activités éducatives proposées par chacun des niveaux aux parents par sondage en septembre. Ces dernières ont été approuvées presque de façon unanime par les parents. Il rappelle qu'un montant de 12\$ est toujours gardé pour des activités « école » sur le montant de base. À titre informatif, ce montant a entre autres servi l'an dernier à offrir un spectacle de danse à Noël et un spectacle de magie en juin.

Les montants qui seront demandés aux parents en novembre sont les suivants :

- Préscolaire à 4^e année : 60\$
- 5^e année : 85\$
- 6^e année : 125\$

Il est rappelé que le montant est plus élevé pour les élèves du 3^e cycle puisque ces derniers ne peuvent notamment plus s'asseoir trois par banc dans les autobus. De plus, comme ils sont finissants et ne font pas de voyage de fin de primaire en vertu de l'anglais intensif qui requiert davantage de temps, le Conseil d'établissement avait autorisé une augmentation il y a deux ans.

M. Simard attire l'attention des membres sur une activité spéciale demandée par Mme Marie-Claude Hould qui enseigne cette année à des élèves de 3^e et de 4^e année. Elle a décidé d'envoyer ses élèves faire les activités et sorties avec les élèves de leur niveau respectif, mais souhaitait aussi vivre une sortie exclusive avec tout son groupe. Compte tenu de ce contexte de classe multi-âges, elle a demandé à ce qu'un montant de 8\$ soit ajouté aux 60\$ demandés et la Fondation a accepté d'en défrayer une partie.

*On remarque une différence de cout entre la sortie au Village des sports des classes de 5^e et de 6^e année. Ce sera à vérifier.

*Correction 6^e année : La visite à la tour Martello aura lieu le 7 novembre.

Il est proposé par M. Simon Dostie d'approuver les activités et sorties éducatives pour 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-008**

6.2 Approbation des activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières

M. Simard précise qu'il peut arriver qu'une activité soit ajoutée à celles déjà présentées en cours d'année. Lorsque c'est le cas, le Conseil d'établissement doit l'approuver. Au besoin, si le délai est trop court, une demande serait acheminée aux membres par courrier électronique avant la tenue de la prochaine réunion ou le président pourrait l'approuver.

Deux activités ont été proposées en dehors des activités éducatives établies :

- Le 21 octobre, les élèves de 6^e année sont invités à une journée « Secondaire d'un jour » à l'école Laure-Gaudreault (transport assumé par l'école des Pionniers). Il est proposé par Mme Sophie Arsenault d'approuver la tenue de cette activité. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-009**
- Le 27 octobre en après-midi, les élèves du 3^e cycle sont invités à l'école L'Arbrisseau pour une course de 2 km où plusieurs écoles du secteur ouest sont regroupées. Il est proposé par Mme Marie-Christine Côté d'approuver la tenue de cette activité. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-010**

6.3 Adoption du calendrier des rencontres 2016-2017

Voir document « Calendrier des rencontres du Conseil d'établissement 2016-2017 »

M. Simard propose un calendrier des rencontres du Conseil d'établissement, accompagné des sujets principaux devant être abordés. Comme certains membres n'étaient pas toujours disponibles le mardi, quelques mercredis ont été ciblés pour les accommoder. Il suggère donc les dates suivantes : le 6 octobre (jeudi), le 1^{er} novembre (mardi), le 7 décembre (mercredi), le 7 février (mardi), le 14 mars (mardi), le 5 avril (mercredi) et le 9 mai (mardi). Une rencontre pourrait avoir lieu en juin. La date restera à déterminer au besoin.

Il est proposé par Mme Chantale Coulombe d'adopter le calendrier des rencontres du Conseil d'établissement 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-011**

7. Varia

7.1 Modalités pour l'aide aux devoirs

M. Simard fait état des modalités mises de l'avant pour l'aide aux devoirs cette année. Le service s'échelonne du 10 octobre au 9 décembre pour la session d'automne. À l'instar de l'an dernier, les élèves du 1^{er} cycle bénéficient d'une période d'aide aux devoirs de 30 minutes (ratio maximal de 2 élèves par sous-groupe) tandis que ceux du 2^e cycle et du 3^e cycle ont une période de 60 minutes (ratio maximal de 3 élèves par sous-groupe).

Un budget de 7000\$ est attribué à ce service. Toutefois, si on désire maintenir le même niveau que l'an dernier et permettre à plusieurs enfants de bénéficier de ce soutien, l'école paierait les 2/3 du montant et demanderait le reste aux parents concernés (6\$ par semaine, donc 54\$ pour les 9 semaines avant Noël). Cette année, 47 élèves ont été ciblés par les enseignants et les orthopédagogues. L'année dernière, ce service était gratuit, mais on avait utilisé 4000\$ d'un autre budget pour compenser les coupes gouvernementales. M. Simard explique qu'il préfère employer cet argent pour donner plus d'heures aux deux T.E.S. afin qu'il serve ainsi à un plus grand nombre d'élèves et que ce soit plus équitable.

Il est à noter que dans l'éventualité où un parent refuserait l'aide aux devoirs pour son enfant, un appel de la direction serait effectué afin de vérifier si la cause du refus est reliée aux frais demandés. Si tel est le cas, l'école s'arrangerait pour offrir le service quand même.

Un retour sera fait à la session d'hiver par la direction afin d'ajuster le montant de 6\$ à la baisse s'il est possible de le faire.

Il est proposé par Mme Sophie Arsenault d'adopter les modalités pour l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2016-2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-012**

7.2 Tirelires d'Halloween pour Leucan

M. Simard se demande si l'école veut à nouveau proposer de soutenir Leucan en acceptant d'offrir aux élèves la possibilité de passer l'Halloween avec une tirelire. Comme les années précédentes, un sondage serait envoyé aux parents afin de vérifier leur intérêt à cet égard.

*M. Gobeil souligne par ailleurs l'excellent travail de M. Karl Labbé, concierge de l'école, pour le magnifique décor d'Halloween réalisé dans le hall d'entrée.

Il est proposé par M. Philip Boumansour d'offrir aux élèves la possibilité d'obtenir une tirelire de Leucan pour l'Halloween. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-013**

7.3 Module de jeu

À la suite du feu dans le module de jeu fraîchement réparé en juin dernier, deux caméras seront installées par la Commission scolaire et des lumières seront ajoutées par l'école, selon les recommandations du service de police. Par ailleurs, des discussions ont eu lieu entre la Ville de Saint-Augustin et les ressources matérielles de la Commission scolaire. La Ville s'engage à installer un nouveau module cet automne, mais M. Simard est peu confiant que cela se fasse dans des délais aussi courts. Dossier à suivre...

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a lieu à 21h55.

Sébastien Gobeil, président

Sébastien Simard, directeur

Secrétaire : Marie-Christine Côté